

d'hui
tour
ctions
pales

**IL FAUT
VOTER**

S'ABSTENIR
C'EST FAILLIR
A SON DEVOIR
DE CITOYEN

LE KRACH DE LA « BANQUE DE NICE »

M. Louis Martinon a trouvé la mort par immersion jeudi matin

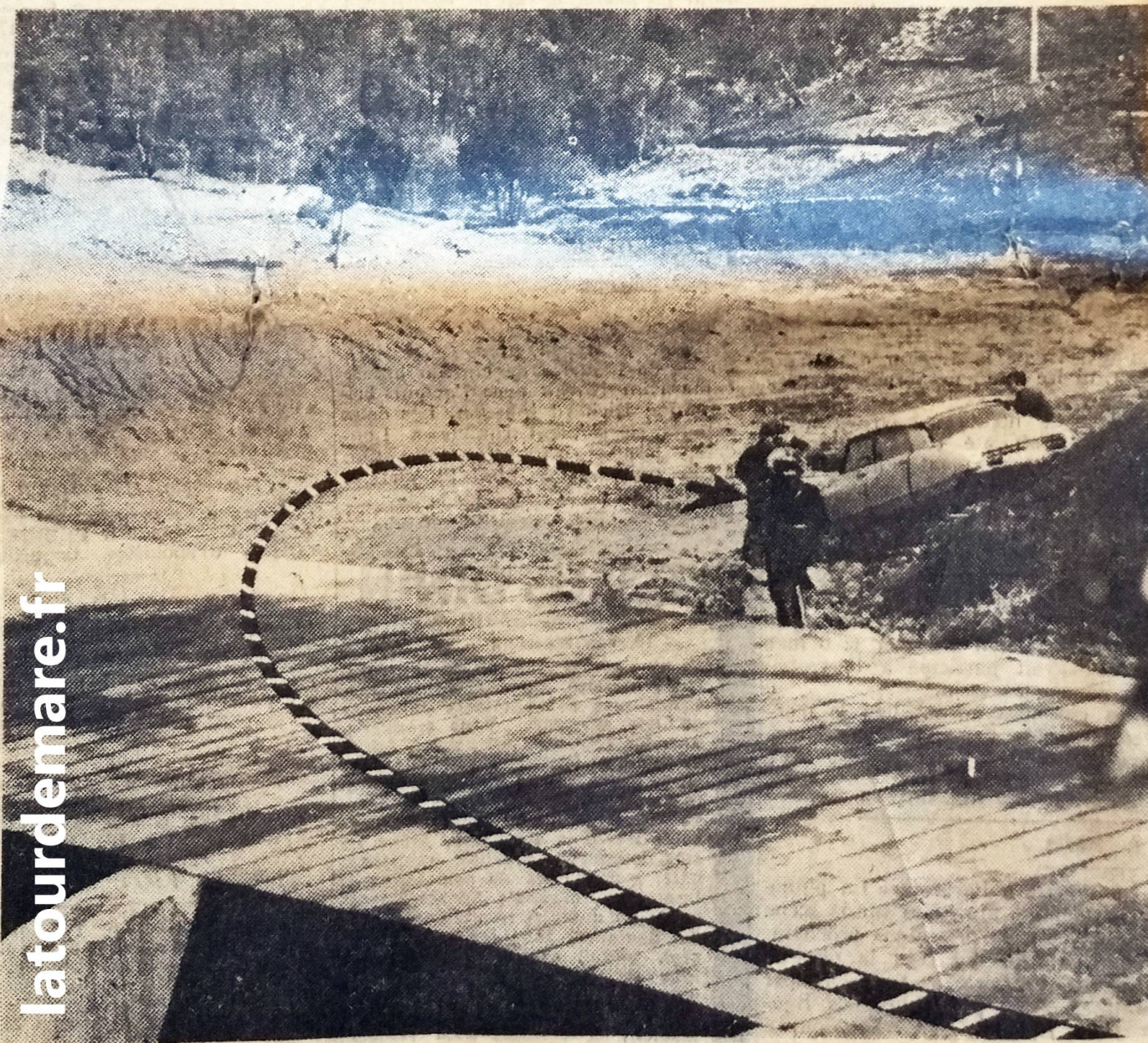
Telles sont les conclusions de l'autopsie

Pour le Parquet de Draguignan, le suicide est plausible
mais l'hypothèse d'un accident ne peut être écartée

« IL EXISTE
DES ACTIFS
IMPORTANTES
A RECUPERER
ET A REALISER »

a déclaré M. Chambraud
administrateur provisoire
de l'établissement

(VOIR EN PAGE 8)



latourdemare.fr

Sommairement reconstituée,
la trajectoire supposée de
la voiture : après avoir
franchi le déversoir (au

premier plan) alors recou-
vert d'une mince nappe
d'eau, le véhicule a bas-
culé dans le lac et a

flotté sur une dizaine de
mètres avant de couler.

(Photo J.-P. Vieu)

SUR LA R.N. 7
TRIPLE COLLISION
A PUGET-SUR-ARGENS

Les dégâts matériels
sont importants

A FLASSANS

Déséquilibrée

Le krach de la Banque de Nice

Jeudi matin, M. Louis MARTINON avait taillé des arbres autour du lac de la Tour de Mare où il a trouvé la mort

L'émotion soulevée vendredi dans la région niçoise par l'annonce du krach de la « Banque de Nice », suivie par celle de la mort de son vice-président-directeur général adjoint, M. Louis Martinon, dont le corps a été découvert dans le lac artificiel du domaine de la Tour de Mare, à Fréjus, est loin de s'apaiser.

Les nombreux clients de cet établissement bancaire suivent anxieusement les phases de cette affaire qui se déroule sur deux plans. Sur le plan financier, M. Gabriel Chambraud, administrateur provisoire, nommé par la commission de contrôle des banques, poursuit, comme on le lira par ailleurs, l'étude de la situation comptable de la banque, analysant les pertes du passif et recensant les actifs.

Sur le plan judiciaire : à l'information ouverte vendredi matin par le parquet de Nice, s'ajoute l'enquête menée depuis hier par le parquet de Draguignan pour déterminer les circonstances de la mort dramatique de M. Louis Martinon.

Le suicide est plausible, mais l'hypothèse d'un accident ne peut être écartée, telle est à ce propos en conclusion que nous devons retenir des investigations auxquelles M. Minot, juge d'instruction à Draguignan, et M. Paoli, procureur de la République, se sont livrés hier à Fréjus avec le concours du commissaire Besson, chef de la brigade financière du détachement de police mobile de Nice et de ses collaborateurs, les officiers de police principaux Allard et Bonaure, tandis que deux médecins légistes, les docteurs Dauphant et Robert, procédaient, à la morgue de l'hôpital civil de Fréjus à l'autopsie du corps du banquier niçois.

PAS DE LETTRE A LA VILLA

Ceux-ci devaient faire connaître leurs conclusions au début de l'après-midi. Elles tiennent en deux formules.

1° La mort par immersion ne fait pas de doute.

2° Il est impossible de fixer avec précision l'heure du décès, mais le corps a vraisemblablement séjourné dans l'eau de vingt-quatre à trente-six heures.

Vers 16 heures, les magistrats et les policiers ont effectué une perquisition dans la villa que M. Martinon possédait sur le lot numéro 85 de la Tour de Mare. Cette visite dura près de deux heures. Elle n'a amené la découverte d'aucune lettre à laquelle s'il avait décidé d'en finir avec la vie, M. Martinon aurait pu confier ses intentions.

On sait que c'est vendredi vers 17 heures qu'on découvrit dans sa voiture au fond d'un bassin de retenue dans le vallon Saint-Esprit, le corps de M. Martinon. En fait, c'est une heure plus tôt que M. Jean Massiglia, un des collaborateurs du banquier niçois à la Tour de Mare, avait flairé le drame.

— J'avais passé, nous a-t-il dit, toute la journée de jeudi à Nice. Le lendemain, poussé par l'inquiétude, je suis venu à la Tour de Mare. Dès le début de l'après-midi, je me mis à rechercher M. Martinon par tout le domaine. A deux reprises, je me suis rendu au lac artificiel qui était un des lieux favoris de mon patron. Mais je n'ai rien vu de suspect. Un peu plus tard, alors qu'un de nos mécaniciens me conduisait, j'ai été poussé à aller de nouveau au lac. Un examen plus attentif du sol m'a fait découvrir les traces de roues. J'ai tout de suite pensé qu'un malheur était arrivé et nous avons immédiatement entrepris de desserrer les écrous de la vanne afin de vider la retenue...

L'EMPLOI DU TEMPS DE M. MARTINON

Le vice-président-directeur général adjoint de la « Banque de Nice » avait, on le sait, quitté Nice mercredi à 9 heures. On l'a vu arriver à la Tour de Mare une heure après.

Dans la journée, plusieurs personnes l'ont rencontré. En particulier, un agent des services commerciaux de la Tour de Mare, M. Bertrand, qui en profita pour lui remettre des chèques, et un géomètre, M. Amard.

Celui-ci nous a déclaré :

— Il était un peu plus de 17 heures lorsque, passant à pied dans les parages du lot 85, j'ai aperçu M. Martinon qui rentrait chez lui. Il en ressortait au moment où j'arrivais à hauteur de sa villa. Il portait sous le bras ce qui m'a paru être un vêtement ou une couverture. Il m'a interpellé cordialement, puis il m'a quitté en disant : « Je vais faire un tour au lac... »

Cette déclaration est confirmée par les occupantes de la villa Pascalou, située de l'autre côté du chemin, en face de la villa du banquier.

On a la certitude, cependant, que M. Martinon est rentré chez lui. Ses voisins de la villa Pascalou sont certaines d'avoir entendu vers 23 heures le claquement familier de la portière de sa voiture.

Mais surtout, témoignage capital, le chef jardinier, M. Angelo Vitry, a vu, le jeudi matin, vers 6 h. 45, la voiture de son patron stationnant devant la villa. La

veille, M. Vitry avait, lui aussi, rencontré M. Martinon. Celui-ci s'était souvenu qu'il lui devait 230 F. montant de la prime de 10 F due pour deux dimanches aux jardiniers dont M. Vitry est le contremaître. M. Martinon était en train de tailler des arbres, son passe-temps favori.

C'est à cette occupation qu'il se livrait également quelques minutes avant sa mort. On en a la preuve, à la fois par le sécateur

et la scie égoïne que l'on a retrouvés dans la voiture, et par les branches fraîchement coupées amassées au pied de jeunes pins récemment plantés sur l'autre rive du lac.

SUICIDE OU ACCIDENT ?

La question de savoir si M. Martinon s'est volontairement donné la mort ou s'est tué en tombant accidentellement, n'a pu encore être tranchée par les enquêteurs.

Si tout porte à croire à une décision fatale du vice-président-directeur général adjoint de la « Banque de Nice », la minutieuse reconstitution à laquelle le juge s'est livré hier ne permet pas d'exclure l'éventualité d'un accident.

Pour le comprendre, il faut se représenter les lieux.

Un déversoir en béton permet, en période d'étiage, de passer d'une rive sur l'autre du lac. Jeudi, l'eau affleurait le niveau supérieur du déversoir et même, probablement, le recouvrait. M. Martinon n'en est pas moins passé sur l'autre rive. Puis, ayant achevé son travail, il effectua sur le terre-plein une manœuvre pour revenir.

C'est alors qu'elle se trouvait sur le déversoir que la voiture a basculé dans l'eau.

L'examen de l'épave a montré, d'une part, que M. Martinon, au moment de la chute, roulait en première — donc à vitesse très faible. — d'autre part, que la direction était braquée à fond vers la droite.

Ce dernier fait pourrait, évidemment, signifier que le banquier a donné un violent coup de volant pour jeter son véhicule à l'eau. Mais ce peut être aussi le résultat d'un mauvais réflexe. M. Martinon, encore, a pu être pris d'un malaise. Enfin, ses proches le savaient très distrait...

Contre la thèse du suicide, thèse que rejettent avec vigueur tous ceux qui, à la Tour de Mare, travaillaient pour M. Martinon, on fait valoir que, d'une part, l'endroit, pour mettre à exécution un tel projet, n'était pas des mieux choisis, on trouve, paraît-il, le long du lac des falaises abruptes dont M. Martinon n'ignorait naturellement pas l'existence.

On oppose, d'autre part, qu'il est peu vraisemblable qu'ayant choisi ce genre de mort on s'y lance à vitesse lente...

Les deux explications demeurent donc encore possibles. La justice n'a pas encore désignée celle qu'elle revient comme la plus vraisemblable.

Une chose en tout cas est certaine maintenant : en rapprochant le témoignage de M. Vitry et les constatations médico-légales, on peut fixer à jeudi matin la mort du vice-président-directeur général adjoint de la « Banque de Nice »...

J.-C. VEROTS.



M. Jean Massiglia qui, le premier, découvrit le corps de M. Louis Martinon, à la Tour de Mare. (Photo J.-P. Vieu)

latourdemare.fr

Il existe des actifs importants à récupérer et à réaliser

**déclare M. Gabriel CHAMBRAUD
administrateur provisoire de l'établissement**

Après l'annonce stupéfiante du krach de la Banque de Nice, les nombreux clients de cet établissement attendent anxieusement des nouvelles sur la situation financière.

Interrogé hier matin à son domicile, la villa « Lacibra », 70, avenue George-V, M. Joseph Rostaing, président du conseil d'administration de la Banque de Nice, s'est refusé à toute déclaration officielle, cette responsabilité relevant, assura-t-il, de la compétence exclusive de l'administration provisoire désignée par la Commission de contrôle des banques.

Il s'est contenté de préciser, au cours d'une conversation à bâtons rompus, qu'il faisait tous ses efforts pour travailler au mieux des intérêts de tous.

Une déclaration de l'administrateur provisoire

De son côté, M. Gabriel Chambraud, l'administrateur provisoire qui procède aux vérifications comptables dont l'achèvement requiert toute son attention, faisant le point de la situation, a donné à ses déclarations un ton rassurant. Le montant de vingt millions de francs (deux milliards d'ancien francs) représente bien approximativement le découvert de la Banque vis-à-vis de ses clients.

« Je suis cependant assez optimiste, a-t-il dit, car en contrepartie il existe des actifs importants à récupérer et à réaliser qui permettraient de boucler finalement le budget... Mais il y faudra du temps. La Banque a des créanciers à récupérer. Elle entend faire appel également aux successions de MM. Joseph et Louis Martinon qui comportent d'importants biens immobiliers. »

Les successions dans « l'actif »

A cet effet, M^e Alfred Chambraud, avocat, et M^e Hancy, avoué, ont reçu mission de demander au président du tribunal de grande instance de Nice, la désignation d'administrateurs de ces successions... la première n'ayant pas encore été liquidée, la deuxième n'étant pas encore ouverte. Les actifs de ces successions pourraient être mis à la disposition de la Banque de Nice.

Il est question également de certaines propositions émises par un consortium de banques pour reprendre l'exploitation de l'établissement niçois dans des conditions qui feront l'objet d'études.

La date de la réouverture des guichets qui ne peut être immédiatement précisée, dépend de l'aboutissement des tractations en cours. L'administrateur provisoire espère qu'elle pourrait intervenir dans le courant de la semaine prochaine.

Quant à la gestion de la banque dans un passé récent et aux faits qui ont provoqué la fermeture, M. Gabriel Chambraud n'a apporté que ce commentaire :

« Il apparaît que, postérieurement au bilan de 1964, qui était

bénéficiaire et semblait normal, M. Louis Martinon a pris des engagements et des risques dans des affaires immobilières qui, à première vue, paraissent scabreuses. »

L'action judiciaire continue

L'action de la justice n'est pas éteinte par la mort de M. Martinon.

L'information ouverte contre lui, pour détournements de fonds, s'étend en effet à tous autres, aux fins de rechercher les complicités pénales éventuelles.

L'enquête en cours ne pourra, au demeurant, porter ses premiers fruits qu'après examen des résultats de l'expertise financière, mais, dès hier, plusieurs plaintes étaient déposées au parquet. Avant qu'elles viennent « enrichir » le dossier du magistrat instructeur, celui-ci en appréciera la recevabilité après ventilation suivant le critère de leur origine, distinguant principalement celles qui proviennent de victimes « imbriquées » dans l'affaire commerciale et celles émanant de « tiers » clients.

La première plainte est celle de

M. André Botte, constructeur, 18, rue Châteauneuf, pour détournements d'effets en garantie.

Le public s'inquiète

Toute la journée, des rassemblements se sont produits devant les locaux de la Banque, 25, avenue de la Victoire, donnant lieu à des conversations animées. Le commentaire le plus généralement exprimé se résume dans le regret qu'il n'existe — soit sous forme d'assurance, soit sous celle d'un fond commun — aucune garantie couvrant automatiquement en cas de déconfiture les dépôts des petits épargnants.

Dans l'état actuel de la législation, leur seul espoir réside dans la réalisation de l'actif ou le renflouement d'un établissement privé de crédit par d'autres groupes financiers. La solidarité des banques, qui joue parfois et s'est souvent manifestée dans le passé, n'a, jusqu'à présent, aucun caractère d'obligation.

Ainsi comprend-on que les paroles les plus optimistes ne puissent effacer d'un coup toute inquiétude.

Daniel PROVENCE.